

**Sujet :** [INTERNET] Complément de contribution à l'enquête publique du plan d'épandage de l'unité de méthanisation de METHA BIO ENERGIES

**De :**

**Date :** 16/12/2020 11:58

**Pour :** "pref-enqpub-metabioenergies-combree@maine-et-loire.gouv.fr" <pref-enqpub-metabioenergies-combree@maine-et-loire.gouv.fr>

A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur.

Nos 4 organisations (UFC-Que Choisir 44, UD-CSF44, Malice, Solidarités Ecologie) ont déposé sur le registre en mairie de Nort-sur-Erdre et en ligne une contribution commune en date du 3 décembre 2020 (observation n°11).

Depuis le dépôt de cette contribution nous avons eu connaissance d'éléments nouveaux qui nous amènent à apporter un complément à cette contribution.

Vous trouverez en pièce jointe ce complément de contribution.

Pour les 4 organisations :

— Pièces jointes :

Complément à la contribution collective enquête publique Métha Bio Energies.pdf

577 Ko





## Complément à la contribution collective à l'enquête publique concernant le plan d'épandage des digestats liquides de l'unité de méthanisation META BIO ENERGIES à Ombrée d'Anjou (49)

Depuis le dépôt de notre contribution collective à l'enquête publique concernant le plan d'épandage des digestats liquides de l'unité de méthanisation META BIO ENERGIES à Ombrée d'Anjou (49) le 3 décembre 2020 (observation n°11), à la fois en mairie de Nort-sur-Erdre et sur le site de l'enquête publique, nous avons eu connaissance d'éléments nouveaux.

L'enquête publique étant prolongée jusqu'au 18 décembre, il nous paraît nécessaire de porter à la connaissance du commissaire enquêteur les informations dont nous disposons qui nous amènent à revoir certains aspects de notre contribution initiale.

### 1- Retrait de la SCEA de Landebroc du plan d'épandage.

Par un courrier en date du 16 janvier 2019, la SCEA de Landebroc annonce qu'elle se retire, à la demande du SIAEP de Nort sur Erdre, du plan d'épandage des digestats de METHA-BIO ENERGIES à compter du 31 mars 2021.

(Copie du courrier en annexe)

Ce courrier étant bien antérieur à la rédaction définitive des études préalables et des études d'impact en date du 17 octobre 2019 et de l'enquête publique initialement prévue du 2 novembre au 4 décembre 2020, il aurait dû être pris en compte dans les éléments soumis à la consultation du public.

## 2 - Conséquences du retrait de la SCEA de Landebroc sur le plan d'épandage des digestats liquides de l'unité de méthanisation METHA BIO ENERGIES.

### Aspects qui ne sont plus liés au plan d'épandage de l'unité d'Ombree d'Anjou :

Ce retrait de la SCEA de Landebroc augmente la cohérence du projet local de création d'une unité de méthanisation sur le site de Landebroc par l'exploitant lui-même. Pour autant toutes les questions relatives à l'opportunité de ce projet sur le périmètre de protection de l'aire d'alimentation du captage d'eau potable du Plessis Pas Brunet ne sont pas levées.

En effet plusieurs aspects restent critiquables, même s'ils ne sont plus en relation directe avec l'objet de l'enquête publique du fait du retrait de la SCEA de Landebroc du plan d'épandage de l'unité d'Ombree d'Anjou :

- 300 Ha de SAU soustraits à la production alimentaire et réservés à des cultures destinées uniquement à l'alimentation de l'unité de méthanisation sur le site de Landebroc. Les cultures prévues ne peuvent être considérées comme des CIVEs ; leur période de culture ne laisse pas la place à des cultures alimentaires.
- La seule culture à vocation alimentaire conservée ; 70 Ha de légumes de plein champ à destination de la conserverie (haricots verts principalement) libère de grandes quantités d'azote par les reliquats en fin de culture. Cet aspect a été pointé par les études du laboratoire Hydriad.
- Le stockage des digestats de l'unité de méthanisation de Landebroc devra disposer d'une fosse de taille suffisante, dont il a été démontré que sa présence sur le champ captant du Plessis Pas Brunet pose problème pour les risques de pollution de la nappe.

### Aspects qui impactent le plan d'épandage de l'unité d'Ombree d'Anjou :

**Le retrait des parcelles mise à disposition par la SCEA de Landebroc du plan d'épandage de METHA BIO ENERGIES prive ce plan d'épandage des surfaces nécessaires pour épandre 10 % du volume de digestats liquides produits par l'unité de méthanisation (2400 m<sup>3</sup> sur 24 000 m<sup>3</sup> au total).**

Du fait de ce retrait le plan d'épandage soumis à l'enquête publique est faux. Le bureau d'étude interne de « SUEZ Organique » a caché cette réduction des surfaces disponibles pour l'épandage. L'étude préalable du 17 octobre 2019 qui était notoirement fautive sur le plan agronomique introduit en plus un biais dans l'analyse des données soumises à l'enquête publique.

Ces faits sont graves et dénotent le peu de considération de la part de la société METHA BIO ENERGIES et du bureau d'étude de SUEZ pour les citoyens sollicités pour donner leur avis. Il est possible également de s'interroger sur la fiabilité des données concernant les autres sites inclus dans le plan d'épandage.

Compte tenu de ces faits le plan d'épandage devrait être revu, actualisé et corrigé, puis soumis à une nouvelle enquête publique.

SAS METHA-BIO-ENERGIE

A l'attention de Frédéric GELZ

ZA DE BEL AIR

49520 COMBREE

Fait à Nort Sur Erdre

Le 16/01/2019

Monsieur,

Suite à notre conversation téléphonique de fin d'année, je vous informe notre souhait, de sortir du plan d'épandage des digestats de la société SAS METHA-BIO-ENERGIE.

En effet nous avons un projet de construction d'une unité de méthanisation sur notre exploitation.

Suite à des discussions avec le SIAEP de Nort Sur Erdre, nous nous sommes engagés à sortir de votre plan d'épandage au plus tard au 31 Mars 2021.

Dans un respect de régularisation administrative de votre dossier, nous resterons dans le plan d'épandage jusqu'à cette date afin de ne pas perturber vos démarches.

Merci d'en prendre note.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.



